

Conditions de Vie 2012

La précarité étudiante

OVEFIP
1, Rue Thomas Becket
76821 Mont Saint Aignan cedex

Méthodologie	● ● ● ● ● ●	P. 5
L'échantillon de répondants	● ● ● ● ● ●	P. 6
Les conditions de vie		
... le budget	● ● ● ● ● ●	P. 8
... la santé	● ● ● ● ● ●	P. 11
... le sport et les loisirs	● ● ● ● ● ●	P. 13
... le logement	● ● ● ● ● ●	P. 15
La précarité		
... une approche de la précarité étudiante	● ● ● ● ● ●	P. 19
... profil des étudiants en situation de précarité	● ● ● ● ● ●	P. 21
Discussion	● ● ● ● ● ●	P. 22

Méthodologie

5

L'enquête conditions de vie 2011 réalisée par l'OVEFIP portait sur 3 thèmes : le logement, le travail, et le budget. L'analyse de la partie budget a mis en lumière un certain nombre de résultats sur les difficultés financières des étudiants. La construction d'un indicateur de précarité financière a permis d'extraire un échantillon d'étudiants en difficulté représentant 6% de la population étudiée.

Nous avons donc cette année décidé d'approfondir ce thème de la précarité. L'enquête conditions de vie 2012 tente de décrire par ailleurs un certain nombre d'aspects de la vie étudiante, le logement, le budget, l'environnement (liens avec la famille, les amis, ...), la santé et les loisirs.

La population enquêtée

Le champ de l'enquête regroupe une grande partie des étudiants de l'Université de Rouen. 17770 étudiants de niveau L1 à M2 ont été enquêtés (PACES à DCEM3 pour la médecine, Pharma1 à Pharma5 pour la pharmacie, les DUT et Licences professionnelles font partie de la population enquêtée).

Choix méthodologique

La population entière des 24000 étudiants de l'Université n'est donc pas représentée. Les doctorants, les étudiants de plus de 28 ans ou encore les inscrits en télé-enseignements constituant des populations spécifiques, ce choix méthodologique permet de n'étudier qu'une population d'étudiants aux conditions de vie plutôt «standard». Ce choix peut avoir une incidence sur certaines parties de l'enquête. La part de boursiers par exemple est dans cette enquête de 43% contre un peu plus de 30% dans la population totale d'étudiants de l'université de Rouen.

La passation

Fin mars 2012, ces 17770 enquêtés ont reçu par mail sur leur adresse étudiante, un lien leur permettant de répondre au questionnaire en ligne. Trois relances ont ensuite été effectuées à une semaine d'intervalle, dont une sur les mails personnels des étudiants (renseignés pour certains au moment de l'inscription).

Les retours

Fin mai, 2213 questionnaires nous sont revenus, soit un taux de retour de 12,5% (13,4% l'an dernier).

Le redressement

Un redressement permet de donner un poids à chaque individu donnant à ses réponses plus ou moins d'importance au sein de l'échantillon. Cette méthode permet de rendre l'échantillon recueilli le plus conforme possible à la population enquêtée.

Des disparités assez importantes ont été retrouvées entre l'échantillon et la population mère (données Apogée).

Un redressement était donc nécessaire afin d'améliorer la représentativité de l'échantillon. Il a été effectué par la méthode des quotas indépendants, sur 3 variables : le sexe, le niveau d'études, et l'UFR. La structure de l'échantillon est donc après redressement, totalement identique à la population étudiée, sur ces 3 critères.

L'échantillon de répondants

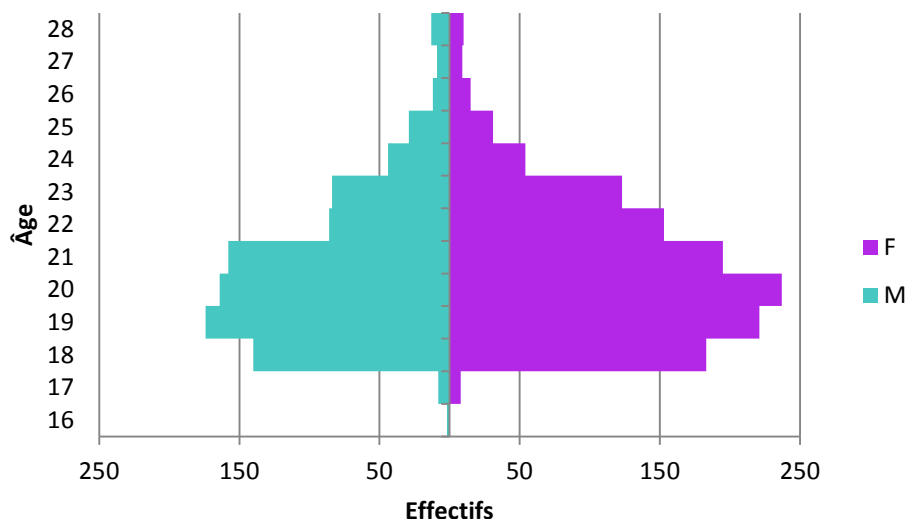
6

Après redressement, l'échantillon est donc parfaitement conforme à la population enquêtée sur les variables du genre, de la composante et du niveau d'études.

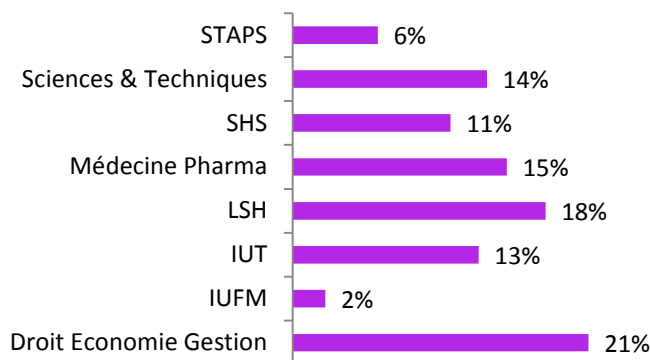
Ainsi 56% des enquêtés sont des filles, ce qui n'est pas surprenant, on sait par ailleurs que la proportion de filles est plus importante aux niveaux L et M.

Par ailleurs, 5% de ces étudiants sont d'origine étrangère.

La moitié est titulaire d'un baccalauréat scientifique, 23% économique et 14% littéraire.



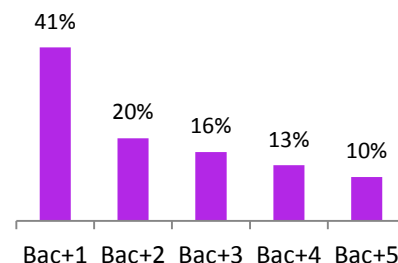
Pyramide des âges de l'échantillon redressé des répondants



Composante

La composante la plus représentée de cette population reste celle du Droit-Economie-Gestion (21%), suivie des Lettres et sciences humaines (18%) et de la Médecine-Pharmacie (15%).

Le niveau le plus représenté est le premier, ainsi 41% des étudiants sont inscrits en L1 ou autre niveau Bac+1. Cette part chute ensuite à 20% pour les niveaux bac+2. Cette différence s'explique notamment par une forte réorientation à la suite de la première année à l'université (pour plus d'informations : Cf l'étude «suivi de cohorte des bacheliers 2007» de l'OVEFIP).



Niveau d'études

Par ailleurs, les âges moyen et médian de cet échantillon sont respectivement de 20,7 ans et 20 ans.

Les conditions de vie étudiante

Budget

Les 3 principaux types de revenus :

• aides de la collectivité

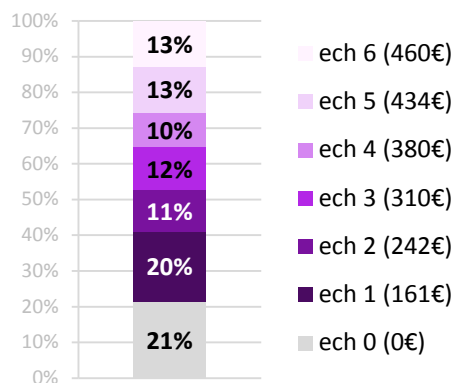
• aides des parents

• activités rémunérées

8

67% reçoivent des aides de la collectivité

43% de boursiers pour 250 € mensuels en moyenne



Echelons de bourses d'état

43% d'étudiants déclarent recevoir une bourse; ils sont significativement plus nombreux chez les décohabitants (46%) que chez les cohabitants (38%).

La part de boursiers n'a pas significativement évolué depuis l'année précédente (41%). En revanche, la répartition des échelons est différente et cela semble impacter le montant moyen mensuel reçu par les boursiers qui passe de 270€ en 2011 à 250€ pour 2012.

Cette année, 21% d'entre eux étaient à l'échelon 0 (étant donc uniquement exonérés des droits d'inscription) contre 15% en 2011.

Les autres aides sociales : APL principalement

Les principales autres aides reçues par les étudiants sont les aides au logement de type APL. 66% des décohabitants les perçoivent (même part que l'année précédente). Le montant moyen mensuel de cette aide au logement est de 175 € soit une légère augmentation par rapport à celui de l'an dernier (165€).

Au total, 67% de l'ensemble des enquêtés touchent au moins une aide de la collectivité (FNAU,

allocation de préparation à un concours, allocation de formation, allocation familiale, APL, etc).

Le cumul des aides sociales perçues en moyenne par ces étudiants est de 325€.

Un pourcentage semble cependant avoir sensiblement diminué. En effet seul 1% des étudiants déclare cette année avoir reçu une aide du FNAU (fond national d'aide d'urgence) contre 6% l'an passé.

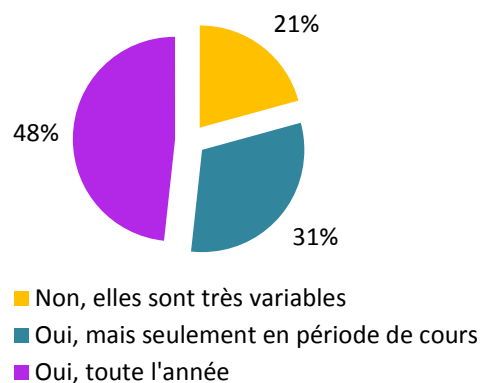
2 étudiants sur 3 reçoivent de l'argent de leurs parents

43% des étudiants reçoivent de leur famille, des sommes dont ils disposent librement. Pour 47%, ce sont des sommes correspondant à des frais bien précis.

Au total deux tiers des étudiants reçoivent de l'argent de leurs parents, 61% pour les cohabitants et 71% pour les décohabitants.

Ces sommes reçues ne sont cependant pas toujours régulières. Seule la moitié les reçoit toute l'année, 31% seulement en période de cours, et pour 21% elles sont très variables.

Pour ces étudiants qui reçoivent de l'argent de leurs parents, cette somme est en moyenne de 230€ par mois (médiane à 160€). Elle varie cependant en fonction du mode de logement, s'élevant à 110€ pour les cohabitants, et 280€ pour les décohabitants.



Modalités des sommes versées par les parents

Notons par ailleurs que 15% des enquêtés effectuent leur déclaration de revenus, seuls ou avec leur conjoint(e) mais indépendamment de leurs parents. Ce chiffre varie cependant selon l'âge de l'étudiant (de 7% pour les moins de 20 ans à 56% pour les plus de 25 ans).

61% ont exercé une activité rémunérée depuis l'été 2011

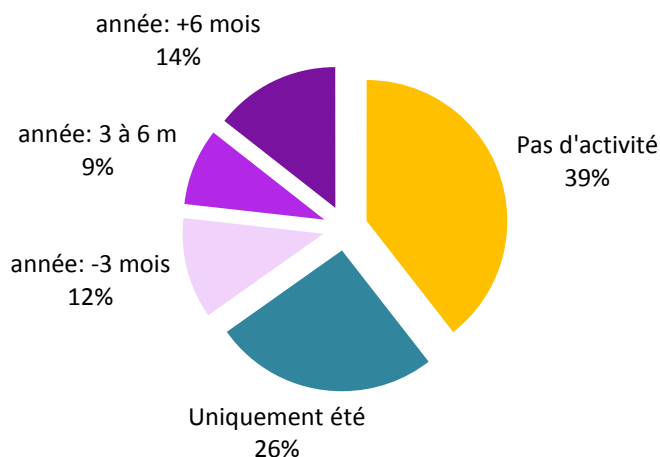
Durant l'été 2011, un quart des étudiants a exercé une activité rémunérée.

Ils sont par ailleurs 36% à en avoir exercé une entre la rentrée 2011 et la date de l'enquête (avril/mai 2012).

Au total, 61% des étudiants ont eu un job depuis l'été 2011 inclus.

Les activités exercées sont plutôt hétérogènes. Pour 10% ce sont des stages ou de l'alternance, 9% du baby-sitting, 9% de l'emploi de commerce (vendeur, serveur, ...), 9% sont animateurs, 5% ouvriers ou apparentés (manutention, ...), ou encore 5% donnent des cours particuliers.

24% de l'ensemble des étudiants travaillent pour financer leurs études, 21% déclarent que leur activité leur assure l'indépendance à l'égard de leurs parents, pour 18% ce revenu est indispensable pour vivre.



Activité rémunérée depuis l'été 2011 inclus

Par ailleurs, 23% des étudiants qui travaillent estiment difficile de concilier activité rémunérée et études. La même proportion déclare que son activité est incompatible avec l'organisation des examens universitaires.

Le montant moyen du salaire perçu le mois précédent l'enquête s'élève à 450€.

Un revenu global de 450€ par mois en moyenne par étudiant

Cette enquête étudie les revenus étudiants en 3 catégories :

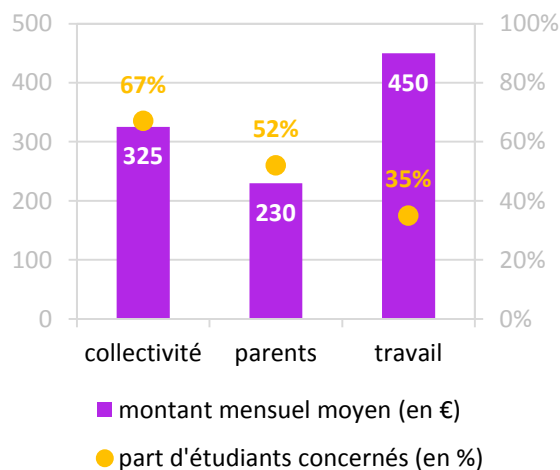
- les aides de la collectivité,
- l'aide parentale et
- l'activité salariale

En sommant tous ces types de revenus, un étudiant touche en moyenne 450€ par mois (médiane à 400€). Notons cependant que ce calcul ne prend pas en compte les éventuelles aides indirectes des parents ou autres proches (cadeaux, ...).

Le revenu global moyen varie bien entendu selon certains critères. Ainsi le revenu global d'un cohabitant sera de 305€ tandis que celui d'un décohabitant s'élève à 530€.

De même, plus le niveau d'études est élevé, plus le revenu de l'étudiant l'est également. En effet, les étudiants plus âgés travaillent davantage, le revenu augmente alors malgré la diminution de l'aide parentale.

Notons que les étudiants percevant une aide de la collectivité ne sont pas forcément ceux qui gagnent de



Résumé des trois types de revenus évoqués

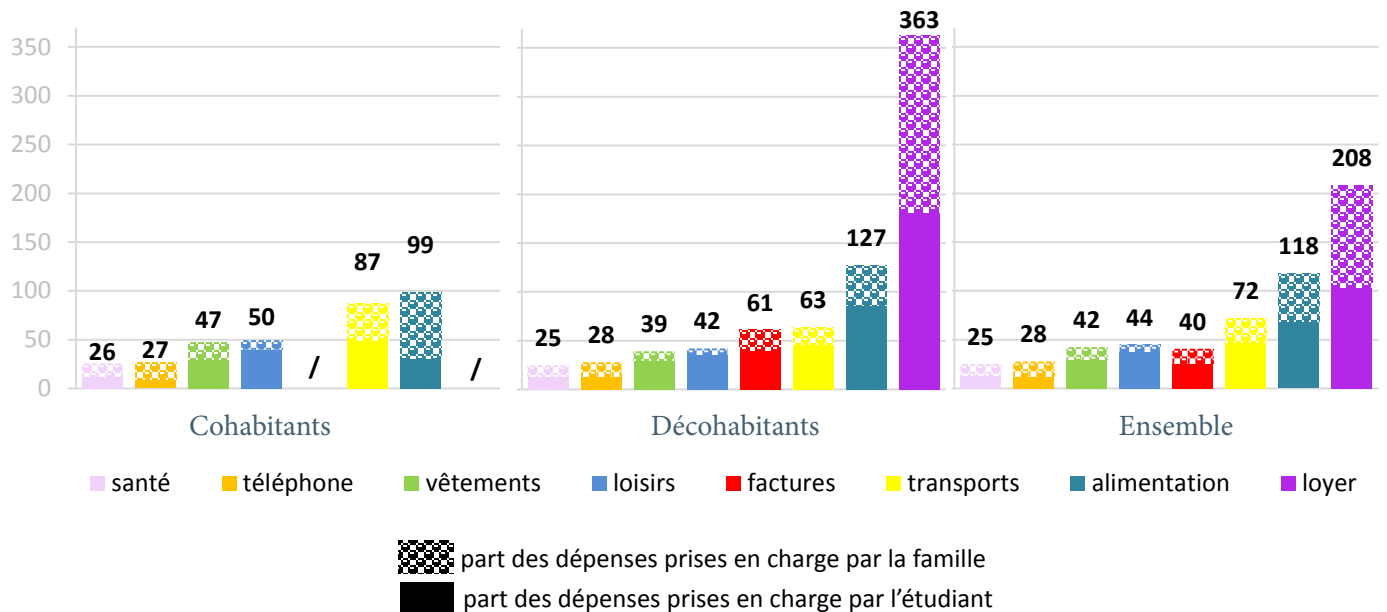
Note de lecture : 67% des étudiants reçoivent des aides de la collectivité. Pour ces étudiants, le montant de ces aides s'élève à 325€ par mois en moyenne.

l'argent en travaillant ni ceux qui reçoivent l'aide des parents. Les aides ne se cumulent donc pas toujours. Mais surtout, elles ne concernent qu'une partie de la population (39% pour l'activité rémunérée, 52% pour l'aide parentale et 67% pour l'aide de la collectivité).

Les dépenses

10

Cette partie relative aux dépenses des étudiants concerne les principales dépenses courantes auxquelles la plupart d'entre eux sont confrontés. Pour chacun des 8 items suivants : santé, téléphone, vêtements, loisirs, factures, transports, alimentation, loyer, il a été demandé aux étudiants de détailler la part dépensée par eux même ainsi que celle dépensée par leurs parents pour eux.



Montant mensuel des principales dépenses courantes

Ainsi l'ensemble des étudiants dépense en moyenne 118€ mensuels pour se nourrir, dont 68€ de leur poche et 50€ payés pour eux par leurs parents. Le loyer constitue bien entendu le poste de dépense le plus important (on considère ici le montant du loyer, APL éventuelles non déduites).

En moyenne, un étudiant dépense au total pour ces 8 items 580€ mensuels, 380€ pour les cohabitants et 690€ pour les décohabitants. Ces chiffres sont cependant à manier avec précaution car élaborés à partir d'une partie seulement de l'échantillon. Seuls 1073 étudiants (sur les 2213) ont répondu à chacun des 8 items (hors loyer et factures pour les cohabitants), permettant ainsi d'en faire la somme. En effet, cette partie «dépenses» du questionnaire révèle un fort taux de non réponses partielles, beaucoup d'étudiants semblant éprouver des difficultés à estimer ces montants mensualisés.

«J'aurais moins de stress et de soucis, si je vivais avec un peu plus de 460 euros par mois, et encore ce sont mes grand-parents qui me font les courses alimentaires, parce qu'une fois les factures (logement, TCAR et abonnement fixe-internet) payées il ne reste pas grand chose.»

Une étudiante de L3, SHS

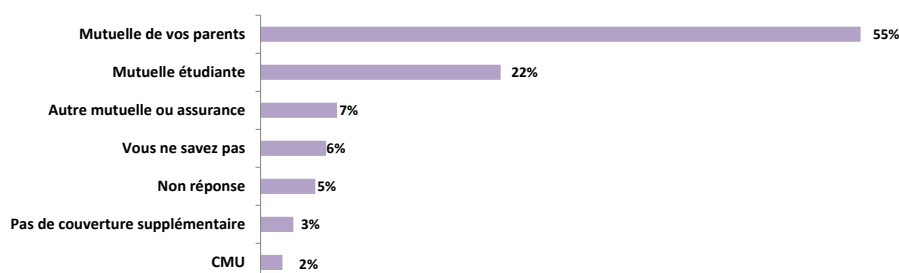
Santé

Sécurité sociale et couvertures complémentaires

11

80% des répondants bénéficient de la **sécurité sociale étudiante**

3% n'ont pas de couverture complémentaire, 6% ne savent pas, 5% ne répondent pas à la question



Couvertures complémentaires

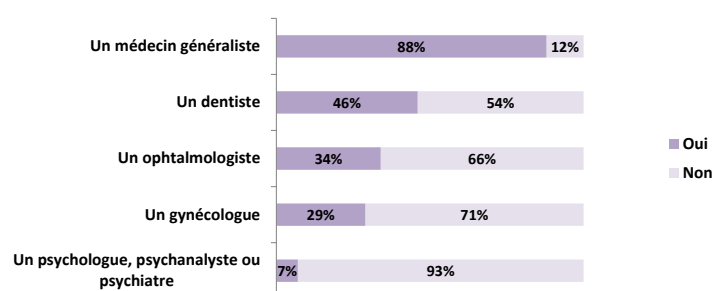
80% sont inscrits au régime de sécurité sociale étudiante.

8% n'en savent rien, ce sont essentiellement les étudiants les plus jeunes (en dessous de 19 ans) dont on peut supposer qu'ils sont pris en charge par leurs parents.

En ce qui concerne la couverture complémentaire, plus de la moitié bénéficie de la mutuelle des parents, 1/5 cotise à une mutuelle étudiante et 7% une autre mutuelle.

Parmi les 16% restants, 3% n'ont aucune couverture complémentaire, 2% sont à la CMU, 5% ne répondent pas à la question et 6% ne savent pas, comme pour la question précédente il s'agit majoritairement des étudiants les plus jeunes.

19% se sont privés de soins pour raisons financières



Consultations sur les douze derniers mois

La consultation du médecin généraliste est largement répandue : au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, 88% des répondants y ont eu recours au moins une fois.

46% ont consulté un dentiste.

Cependant 19% des étudiants déclarent s'être privés de soin pour des raisons financières : 53% des étudiants sans couverture supplémentaire sont dans ce cas, 46% des bénéficiaires de la CMU et encore 32% dans la catégorie «autre mutuelle ou assurance». Les étudiants étrangers sont particulièrement affectés près de la moitié d'entre eux ont dû se priver de soins. Ils sont en effet beaucoup plus souvent que les français sans couverture supplémentaire (23% contre 2% des français) ou à la CMU (21% contre 1%).

Le renoncement aux soins est significativement plus important en ce qui concerne les soins dentaires et ophtalmologiques et touche peu les consultations chez le généraliste.

Les problèmes de santé :

• alimentation

• sommeil

• psychologique

Près d'un tiers rencontre des problèmes de sommeil

12

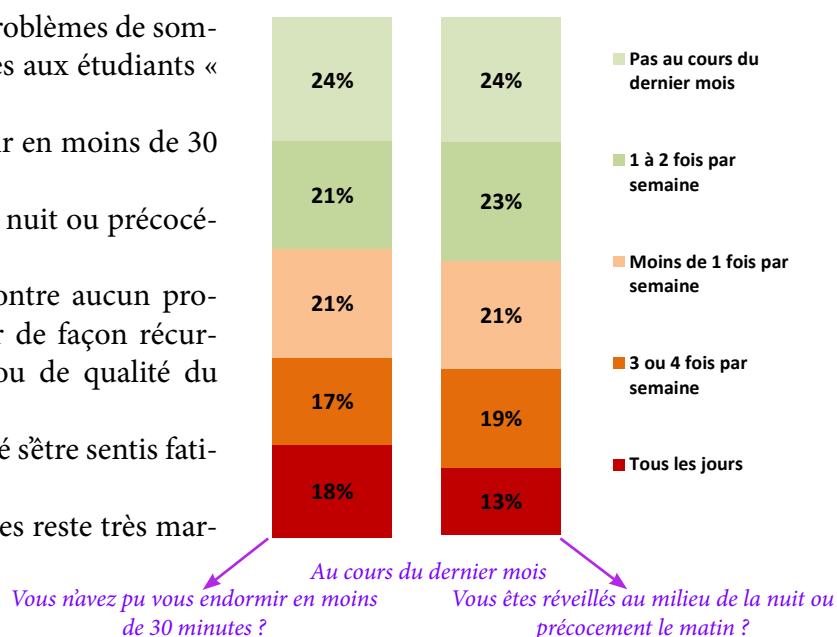
Pour tenter de mesurer les problèmes de sommeil, deux questions ont été posées aux étudiants « au cours du dernier mois :

- «vous n'avez pas pu vous endormir en moins de 30 mn»
- «vous êtes réveillé au milieu de la nuit ou précocement le matin».

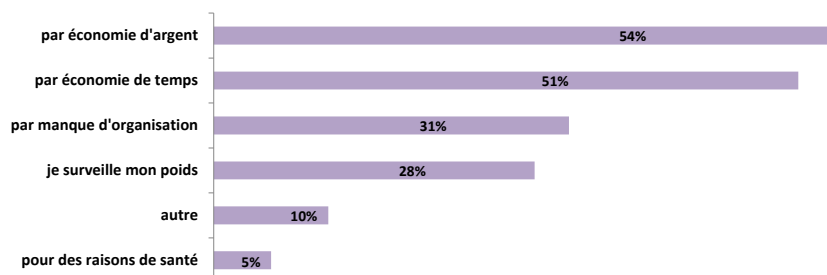
Si un quart des étudiants ne rencontre aucun problème, près d'un tiers semble rencontrer de façon récurrente des difficultés d'endormissement ou de qualité du sommeil.

Ils sont d'ailleurs 88% à avoir déclaré s'être sentis fatigués au cours des 7 derniers jours.

Cependant le recours aux somnifères reste très marginal (4%).



25% ne mangent pas toujours à leur faim



Les raisons qui conduisent à ne pas manger à sa faim.

Parmi ceux qui déclarent ne pas toujours manger à leur faim, plus de la moitié invoquent le besoin d'économie d'argent et presque autant par économie de temps, un tiers par manque d'organisation, 28% pour surveiller leur poids... (le total est supérieur à 100% du fait des réponses multiples).

Rapporté à l'ensemble de la population 13% ne mangent pas à leur faim par économie d'argent.

88% se sont sentis fatigués, 67% nerveux ou tendus (au cours des 7 derniers jours)

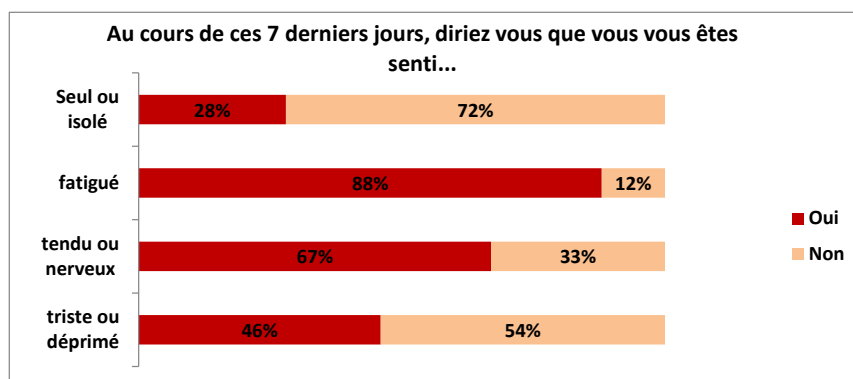
Nous avons posé aux étudiants la question suivante : « au cours des 7 derniers jours, diriez-vous que vous vous êtes senti : fatigué, tendu ou nerveux, triste ou déprimé, seul ou isolé.

Le graphique ci-contre reflète les réponses des étudiants, on constate que les deux premiers items (fatigué, tendu ou nerveux) sont vécus par une majorité de répondants. Sorties plus fréquentes, stress des examens peuvent en être l'explication.

Plus problématique est la proportion non négligeable d'étudiants s'étant sentis tristes ou déprimés (46%) voire seuls ou isolés (28%).

A noter que ce phénomène touche particulièrement les étudiants étrangers qui sont 64% à répondre s'être sentis tristes ou déprimés et 55% à avoir ressenti un sentiment de solitude.

7% des répondants ont déjà eu recours aux services d'un psychologue.



Les problèmes d'ordre psychologique

Sports et loisirs

Les pratiques sportives

63% ont une activité sportive

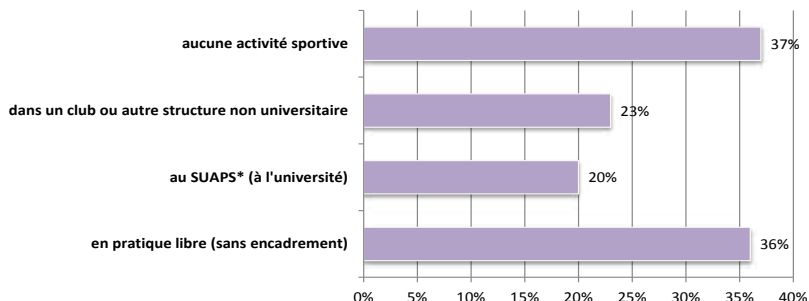
13

Les trois quarts des étudiants ont une pratique sportive principalement en pratique libre, sans encadrement ou dans une structure non universitaire.

La plupart (81%) ont cette activité dans le cadre de leurs loisirs, ceux qui le pratiquent en compétition sont plus souvent affiliés à des clubs ou structures non universitaires.

Les trois quarts pratiquent au moins une fois par semaine.

Ceux qui ne pratiquent pas de sport invoquent surtout le manque de temps, l'éloignement des installations et le manque d'envie de faire du sport.

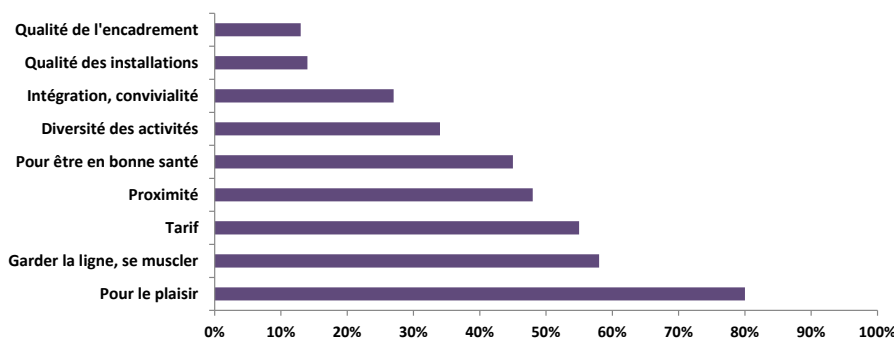


La pratique sportive (total >100%, certains étudiants pratiquent un sport selon plusieurs modalités)

*SUAPS : Service Universitaire des Activités physiques et Sportives

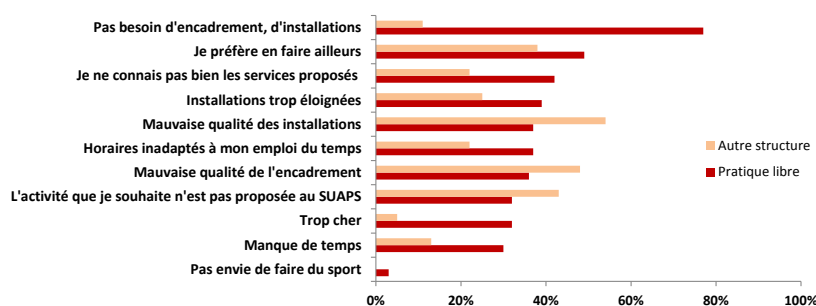
20% fréquentent le SUAPS*.

Ils le font avant tout pour le plaisir de la pratique sportive et pour se maintenir en forme mais aussi pour plus de la moitié en raison des tarifs attractifs et de la proximité.



Le choix du SUAPS (plusieurs réponses possibles)

Pourquoi pas le SUAPS?



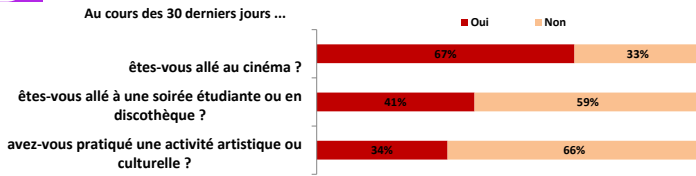
Les raisons de ne pas aller au SUAPS selon le type de pratique sportive exercée (plusieurs réponses possibles)

Le choix d'une autre structure est surtout lié à l'exigence de qualité des installations et de l'encadrement.

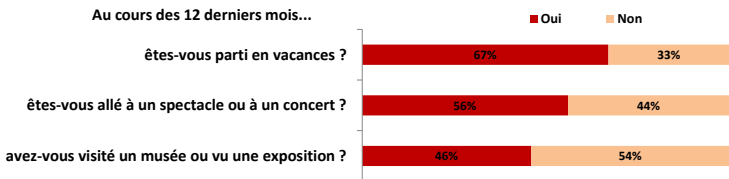
Ceux qui ont une pratique libre estiment en majorité ne pas avoir besoin d'encadrement et préférer en faire ailleurs que dans le cadre universitaire mais aussi pour 40% en raison d'une méconnaissance des services proposés.

73% sont satisfaits de leur vie sociale

14



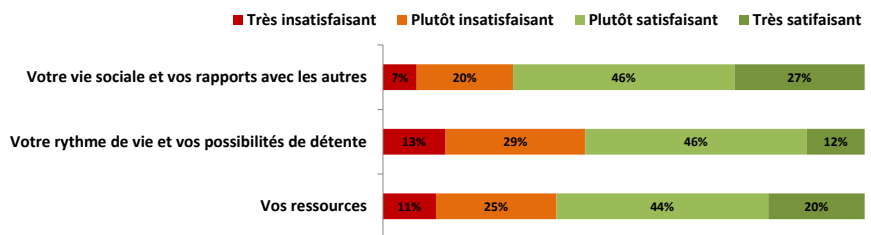
Pratiques culturelles durant une semaine



Activité de loisir durant l'année

Pour les trois quarts les étudiants se déclarent plutôt satisfaits voire très satisfaits de leur vie sociale et de leurs rapports avec les autres.

Ils le sont moins de leur rythme de vie et de leurs possibilités de détente ainsi que de leurs ressources



Ressenti

«J'ai la chance d'être bien entouré socialement, mais dans le cadre familial. À côté de ça, le manque d'argent, d'organisation et de temps ne me permet pas de travailler comme je le souhaiterais, ni d'avoir les loisirs et les sorties culturelles que j'aimerais avoir. J'ai dû arrêter le sport et les activités culturelles pour raisons économiques et personnelles.»

Un étudiant de Licence 1, SHS

«Je suis à la fac de 8h30 à 18h15 puis je travaille dans la restauration de 19h à 22h, je rentre chez moi il est 22h30. Ce rythme de vie m'épuise de plus en plus et nuit à mes études. Cette année par exemple j'ai commencé avec de bonnes notes (18,17 ...en TP et contrôle continu) et vers fin novembre mes notes ont commencé à chuter avec la fatigue accumulée. Et en janvier je n'ai pas réussi à valider mon S3. Quelque fois je m'endors en cours...En revanche j'ai enfin réussi à m'intégrer dans mon groupe de TD/TP de S4 car nous sommes peu nombreux.»

Une étudiante de Licence 2, Sciences & Techniques

Le logement

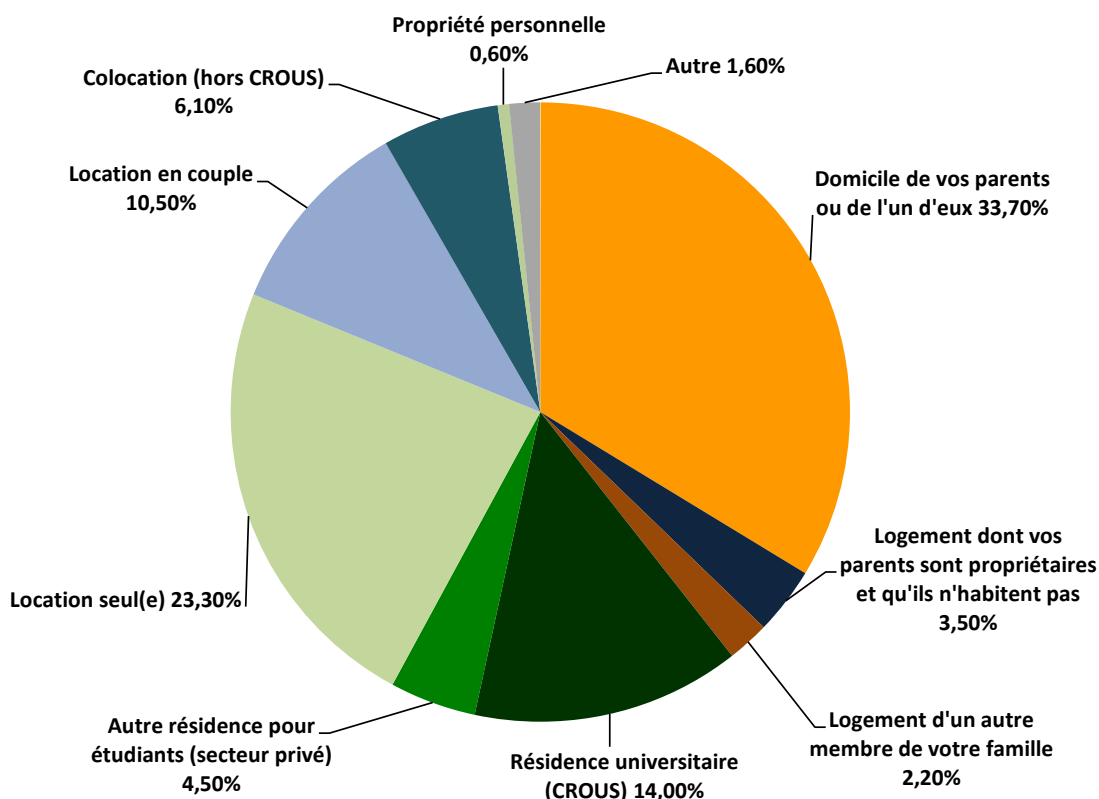
Décohabitants : n'habitent plus chez les parents ni chez un autre membre de la famille : 64%.

Type de logement occupé

Près de la moitié des répondants (45%) est locataire du parc privé (location seul ou en couple, colocation, résidence pour étudiant du secteur privé).

14% sont en résidence universitaire CROUS.

39% restent logés dans la famille (parents ou autre membre de la famille).



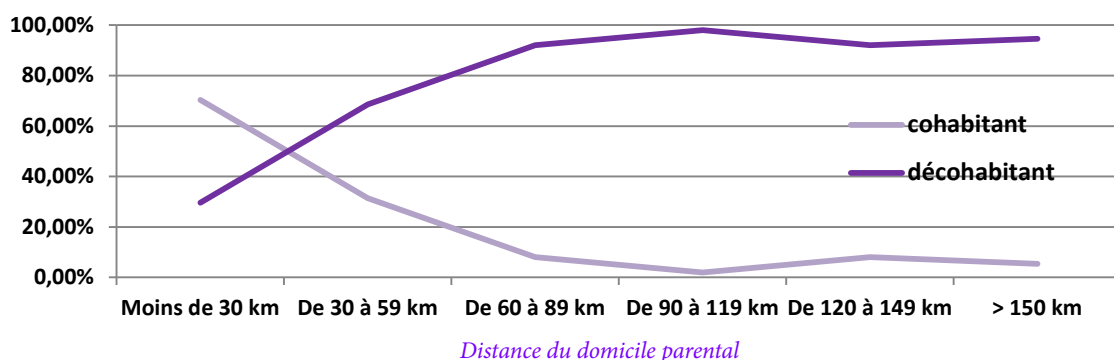
Cohabitants / décohabitants : L'accès à l'indépendance résidentielle

La part des étudiants qui disposent au moins en période de cours, d'un **logement indépendant** augmente avec l'âge et le niveau d'études. C'est à partir de 20 ans que la part des étudiants ayant quitté le domicile parental devient majoritaire : à partir de l'entrée en Master 1, les trois quarts (73,5%) sont en logement indépendant.

Si l'on excepte le choix de la cohabitation pour résider à proximité du lieu d'études (77% des réponses), le désir d'indépendance (46%) fait partie des principales raisons invoquées pour justifier le choix de décohabiter. Cette indépendance s'exprime néanmoins à différents degrés, 41% des décohabitants retournant au domicile parental au moins chaque week-end et 22% deux ou trois fois par mois.

Enfin, le confort (27%) complète les principales raisons du choix du lieu de résidence pendant l'année universitaire (réponses multiples).

L'éloignement de la résidence parentale par rapport au lieu d'études est un facteur déterminant de la décohabitation. Au dessus du seuil des 30 kms, la



proportion des décohabitants devient majoritaire. Pour autant, 92% des étudiants qui sont logés dans leur famille ne résident pas sur leur lieu d'études et 2% restent domiciliés dans un rayon supérieur à 30 kms de ce

dernier.

Parmi ceux qui ont quitté le domicile parental, tous ne viennent pas nécessairement s'installer sur leur site d'études : ils sont notamment moins nombreux à le faire chez les étudiants de St Étienne du Rouvray (29% des décohabitants ne résident pas sur leur lieu d'études), Elbeuf (33%) et ceux de Mont Saint Aignan (27% résident ailleurs).

16

Cependant, ceux qui sont restés au domicile parental sont significativement plus nombreux à estimer n'avoir pas eu le choix (32% contre 18%), pour certains, en particulier les plus jeunes, parce que les parents se sont opposés à leur prise d'indépendance, pour d'autres en raison du poids financier (70%) de cette indépendance.

« ... J'ai eu des difficultés à trouver un logement au premier semestre donc mon temps de sommeil était encore plus difficile puisque j'avais plus de deux heures de transport par jour, ainsi je n'ai pas validé mon premier semestre de peu... » , un étudiant de l'IUT en 1e année de DUT.

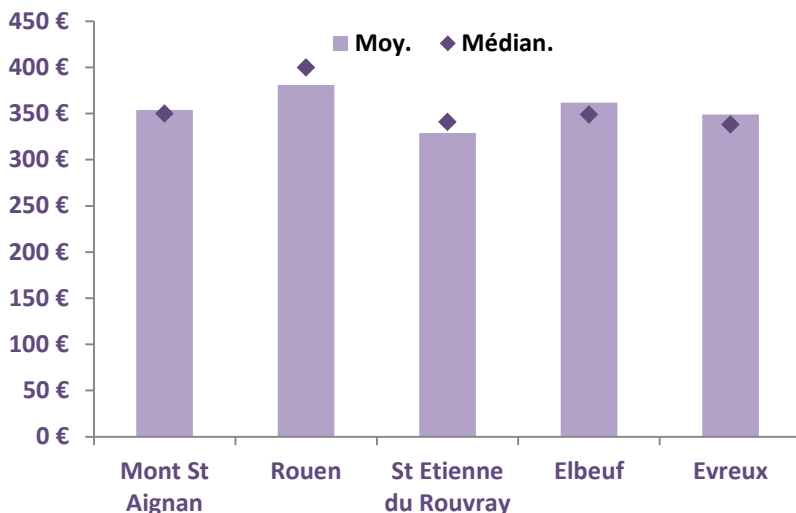
Décohabitants : Qualité et coût des logements

Les étudiants qui n'habitent plus au domicile parental durant l'année universitaire sont globalement satisfaits, voire très satisfaits du logement qu'ils occupent pour 82% d'entre eux.

Les démarches pour l'obtenir n'ont cependant pas toujours été simples, en effet 28% disent avoir trouvé leur logement difficilement ou très difficilement.

Hormis les résidences universitaires qui sont attribuées par le CROUS, ce sont les petites annonces (34%) et les agences immobilières (21%) qui sont les principaux moyens ayant permis de trouver un logement.

Le loyer mensuel moyen est de 363€ (médiane à 352€), la majorité de la population se trouvant dans une fourchette de loyer entre 250€ et 480€.



Les trois quarts des étudiants (72%) disposent d'un logement de 1 ou 2 pièces. Quasiment tous bénéficient des principaux éléments de confort (cuisine ou kitchenette, salle d'eau, WC), les trois quarts ont un accès internet dans leur logement.

66% des étudiants décohabitants bénéficient d'une allocation logement, le montant moyen étant de 175€. Globalement l'allocation permet de réduire le coût du loyer de 100 à 200 € selon les cas. En tenant compte des APL, le loyer mensuel moyen des décohabitants passe à 248€ (cf plus haut, le loyer moyen mensuel de 320€).

Pour les plus jeunes (en dessous de 19 ans), les frais liés au logement sont majoritairement pris en charge par les parents.

Ce poste logement reste lourd malgré tout dans le budget de la plupart des étudiants, plus de la moitié d'entre eux considérant les dépenses engendrées pour se loger comme peu supportables voire insupportables : en moyenne, il représente 66% des revenus (60% en 2011 et 57% dans l'enquête précédente en 2008).

«... Se lancer dans des études supérieures exige beaucoup de frais financiers (qu'il s'agisse de frais scolaires ou de logement), les aides fournies par la Caf ou le Crous sont absolument insuffisantes...», une étudiante de Master 2 de l'UFR Lettres et sciences humaines.

Décohabitants : Les résidences universitaires

21,8% des étudiants décohabitants logent en résidence universitaire du CROUS et 7% en autres résidences étudiantes. C'est le cas pour 42% des étudiants du site d'Évreux, 52% de ceux de Saint Étienne du Rouvray et 26% de ceux de Mont Saint Aignan.

17

Le logement en résidence du parc CROUS permet en général de vivre sur le site où l'on étudie. C'est en particulier le cas pour 99% des résidents du parc CROUS de Mont Saint Aignan mais seulement de 77% de ceux de Saint Etienne du Rouvray.

Parmi nos répondants résidents CROUS, le loyer mensuel moyen est de 268€ ; en enlevant les APL, il passe à 200€.

«... Il est très difficile pour un étudiant de se loger, la majorité vit chez leurs parents pour des raisons financières. Il n'y a pas un mois sans que mes parents soient à découvert, leur taux d'endettement est très haut, cependant mes demandes d'aides ou de logement (CROUS par exemple) sont refusées tous les ans parce qu'ils ne prennent en compte que le salaire et non les dépenses. J'ai dû travailler à temps plein (48h/semaine y compris le week end) pendant un semestre pour les aider financièrement. J'ai dû entièrement repasser ce semestre aux rattrappages car ce n'était pas compatible avec mes études », une étudiante en L3 de l'UFR des sciences de l'homme et de la société.

Une approche de la précarité étudiante

Construire un score de précarité

19

Un état précaire caractérise ce «qui n'offre nulle garantie de durée, de stabilité, qui peut toujours être remis en cause», qui traduit une notion de fragilité.

Cet état est difficile à déterminer par des critères objectifs et d'autant plus chez les étudiants compte tenu de la présence plus ou moins forte des parents, qui apportent pour beaucoup hébergement et/ou aides financières, calculables ou non (aides indirectes : cadeaux, etc...) dont les montants sont difficiles à évaluer.

Certains scores permettent de quantifier la précarité d'une population, tel que le score EPICES* qui prend en compte les difficultés sociales ou matérielles de l'individu. Ce score est en revanche, comme la plupart de ceux que l'on a pu relever, inadapté à notre population étudiante.

N'existant aucun indicateur objectif de la précarité

étudiante, nous avons tenté dans cette partie d'en construire un qui approche au mieux cette notion. Pour cela, nous nous sommes inspirés d'une étude réalisée par l'université de Grenoble**, et avons élaboré une méthodologie similaire.

L'indicateur de précarité a donc été construit en utilisant une série de variables présentes dans le questionnaire, balayant ainsi plusieurs facettes de ce que l'on peut estimer comme révélateur de précarité : problèmes financiers, difficultés à subvenir à ses besoins vitaux (alimentation, soins), manque de vie sociale, etc...

Chaque variable a été affectée d'un coefficient 1 ou 2, afin de peser plus ou moins dans le score final, certaines composantes étant selon nous plus révélatrices de la précarité. Ce score correspond à la somme des coefficients obtenue pour chaque individu, l'opposé de chaque item valant 0.

Critères	variable	coef.
Bénéficie d'une bourse	bourse	1
Doit travailler pour vivre ou financer les études	travail	1
Se prive parfois de soins pour des raisons financières	soins	2
Ne mange pas toujours à sa faim pour des raisons financières	alimentation	2
A cherché à emprunter depuis le début de l'année scolaire	emprunt	1
Rencontre à certaine périodes du mois de réelles difficultés financières à faire face à ses besoins (alimentation, loyer, EDF, ...)	difficultés	1
Ne peut compter sur personne en cas de besoin (hébergement ou aide matérielle)	aide des proches	1
N'a pas eu de contact avec membre de la famille autre que parents au cours des 6 derniers mois	contact famille	1
Se sent isolé	isolement	1

Critères pris en compte pour le calcul du score de précarité

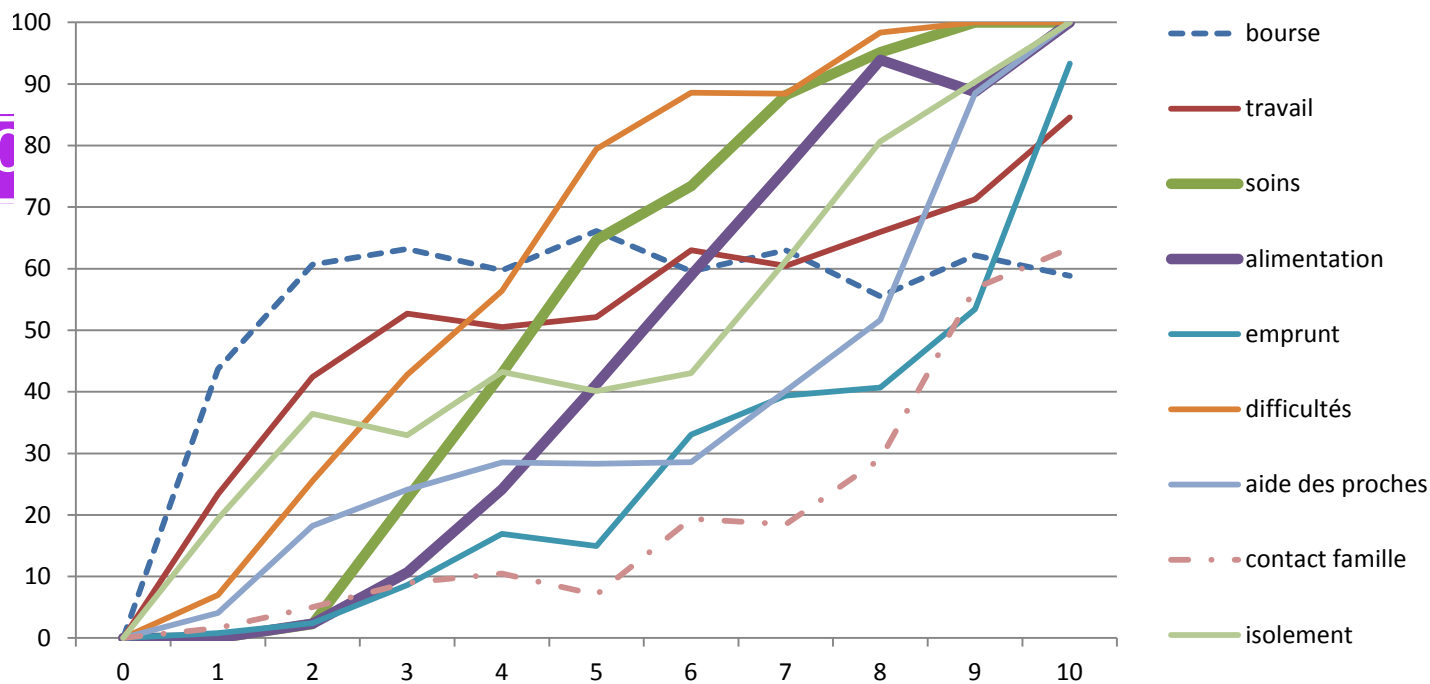
Certains aspects de cette méthodologie sont discutables cependant. Une première interrogation concerne le choix des composantes de l'indicateur (Cf graphique ci contre). Ainsi, le fait de bénéficier d'une bourse sur critères sociaux atteint sensiblement la même proportion d'individus du score 2 au score 10 (concernant entre 55% et 65% d'entre eux). Ce critère n'est peut être donc pas le plus pertinent pour révéler la précarité étudiante. Se pose la question de la bonne attribution des bourses ou bien à l'inverse, le fait que la bourse aiderait à se sortir d'une éventuelle situation de précarité.

Les composantes «ne pas manger à sa faim» et «se priver de soins» sont bien entendu des facteurs marquants, qui semblent «diriger» ce score puisque affectées d'un poids plus important, leur proportion augmente ainsi presque linéairement avec le score.

Le manque de contact avec la famille est également une situation marginale qui semble associée aux fortes précarités. La courbe stagne au départ pour accélérer rapidement à partir d'un certain score.

* Cf. BEH n°14/2006 «Le score Epices : un score individuel de précarité»

** Indicateur de la précarité étudiante «PrécaEt», Benjamin Vial, janvier 2011 (http://odenore.msh-alpes.fr/documents/indicateur_de_la_precaite_etudiante.pdf)



Taux de pénétration de la précarité par composantes de l'indicateur

Ainsi on constate que la part d'étudiants touchés par ce facteur est inférieure à 20% jusqu'au score 7, elle augmente ensuite jusqu'à atteindre près de 65% au score 10. L'emprunt suit également la même tendance.

A l'inverse, on retrouve des facteurs dont les courbes montent rapidement, révélant ainsi des caractéristiques plutôt communes à tous les étudiants dès la faible précarité. Ainsi à partir du score 5, 80% des étudiants déclarent rencontrer de réelles difficultés financières.

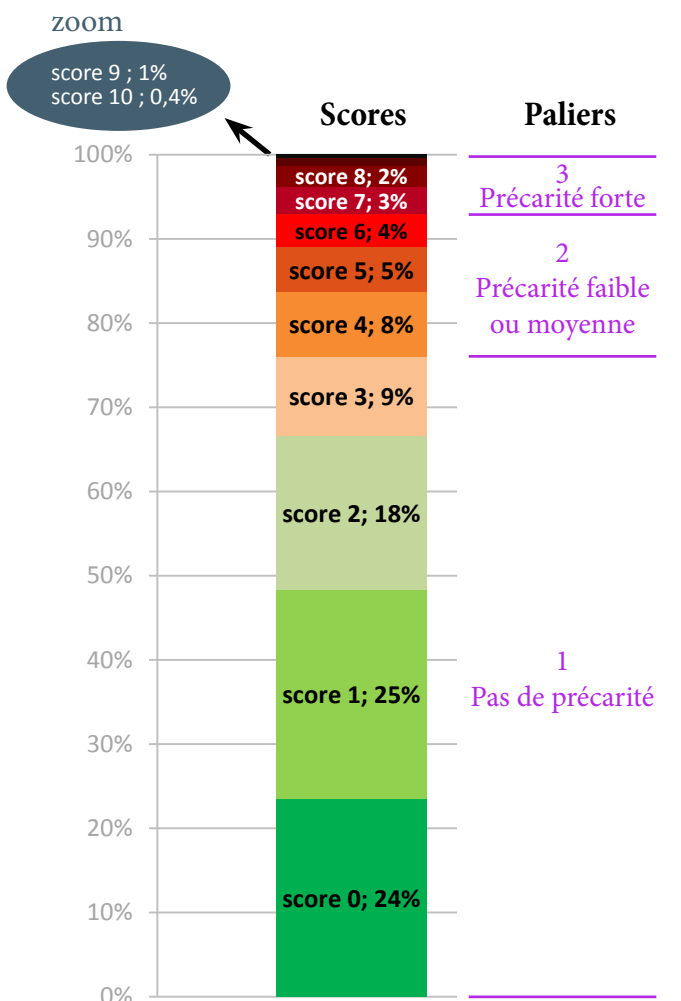
Le score maximum possible pour un individu correspond donc à la somme des coefficients c'est à dire 11. Cependant aucun des enquêtés ne cumule les 9 items sélectionnés, le score maximum obtenu est de 10 et il est partagé par 8 répondants, soit 0,4% de l'échantillon (64 étudiants si l'on rapporte à la population totale étudiée).

Palier 1 : On note donc que 3/4 des étudiants se situent en dessous ou au niveau du score 3. On peut considérer que ces étudiants ne sont pas en situation de précarité même s'ils peuvent avoir de temps en temps des fins de mois difficiles.

Palier 2 : 17% ont ensuite un score de 4, 5 ou 6. On estime que ces individus sont en situation de précarité faible ou moyenne.

Palier 3 : Les 7% restants ont un score supérieur ou égal à 7, nous les considérerons comme des étudiants fortement précaires.

Les scores 9 et 10 n'apparaissent pas sur l'histogramme par manque de place, mais sont reportés dans la bulle grise.



Répartition des scores et paliers de précarité

Les étudiants définis en situation de forte précarité (score de précarité ≥ 7) représentent donc 7% de l'échantillon, soit 1260 étudiants si l'on extrapole ce chiffre à la population totale enquêtée.

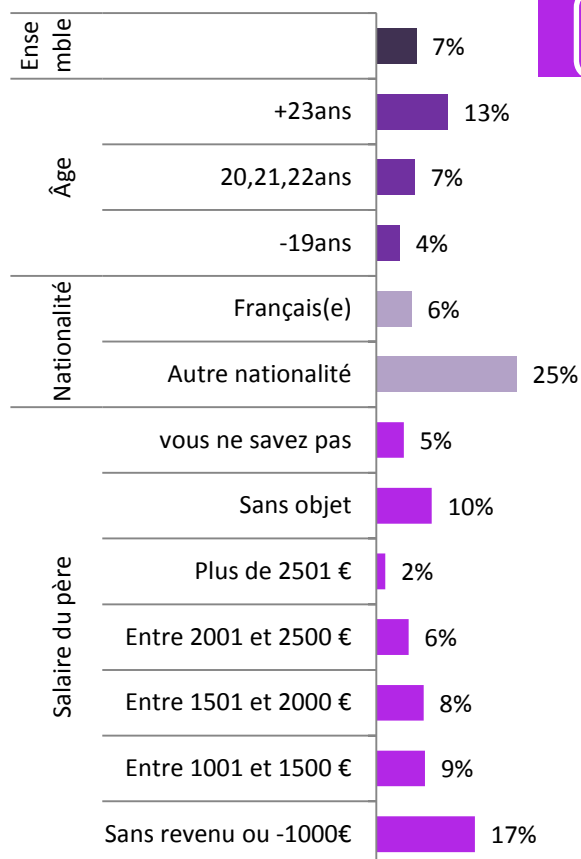
Cet échantillon d'étudiants possède des caractéristiques particulières.

Ils sont dans un premier temps plus âgés, 13% des plus de 23 ans étant fortement précaires; le genre n'a en revanche pas d'incidence.

Les étudiants de nationalité étrangère sont par ailleurs bien plus touchés (25%) que les étudiants français (6%). Ils ont toutes choses égales par ailleurs* 3 fois plus de risque d'être en situation de précarité .

L'état de précarité est significativement liée aux caractéristiques des parents, nationalité, catégorie socioprofessionnelle mais surtout salaire.

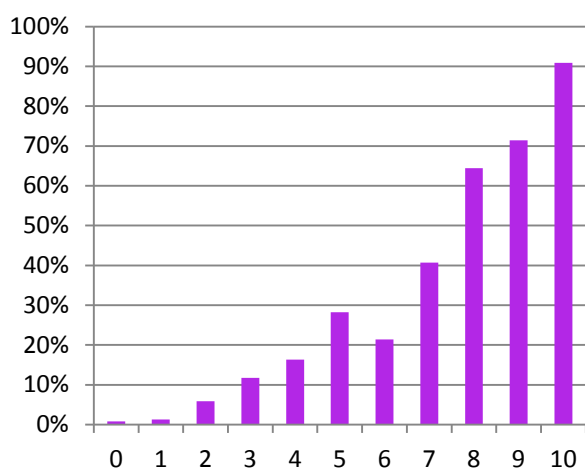
Ainsi, parmi les étudiants dont le père ne gagne rien ou moins de 1000€, 17% sont touchés par la précarité. A l'inverse, l'étudiant dont le père gagne plus de 2500€ aura toutes choses égales par ailleurs* 6 fois moins de risque d'être en situation de précarité que celui dont le père touche entre 1500 et 2000€. Le constat est identique pour le salaire de la mère.



Prévalence de la forte précarité (score ≥ 7) selon certaines caractéristiques

Note de lecture : 7% des étudiants enquêtés sont selon les critères définis précédemment en situation de précarité.

13% des étudiants de plus de 23 ans sont dans cette situation, contre 4% des étudiants de moins de 19 ans.



Part d'étudiants se sentant en situation de précarité selon le score obtenu

La dernière question de cette enquête était la suivante : «Vous sentez-vous en situation de précarité (gros problèmes financiers, isolement social, problèmes d'intégration, ...) ?». A cette question, 10% des enquêtés ont répondu oui.

On constate alors une relative adéquation entre le sentiment de précarité et le score un peu plus objectif calculé. Ainsi, 91% des étudiants ayant un score de 10 se sentent précaires contre 0,8% des étudiants de score 0. Notons tout de même la part importante de répondants (9%) qui obtiennent par nos critères un score de 10 et qui malgré cela, ne semblent pas s'estimer en difficulté.

* Résultats d'une régression logistique, les variables du modèle étant : le sexe, l'âge, la nationalité, le salaire de la mère, le salaire du père, le mode de résidence

Discussion

22

La construction de cet indicateur de précarité mérite d'être affinée, notamment sur certains critères comme la bourse sur critères sociaux par exemple ou encore le choix des pondérations.

Ce score est certes imparfait mais permet de donner une tendance et serait intéressant à réutiliser afin de pouvoir mesurer l'évolution de la précarité étudiante dans les années à venir.

On peut donc estimer que parmi les étudiants de l'université de Rouen concernés par l'enquête (niveaux L, M, pré-sententiels, ...) environ 7% sont en situation de précarité. Ce pourcentage représente 1260 étudiants.

S'il est évident que certaines caractéristiques définissent des publics plus à risque, comme les étudiants issus de milieux sociaux plus défavorisés ou encore de nationalité étrangère, ce ne sont pas les seules. Les étudiants entrant à l'université sont plutôt suivis dans les premières années, or on constate que les étudiants de niveaux supérieurs (L3, M1, M2) rencontrent davantage de difficultés.

Pour aller plus loin dans l'étude de la précarité, il serait intéressant de pouvoir analyser l'impact que peut avoir cette précarité sur les conditions de travail universitaire et donc sur la réussite aux examens et le parcours ultérieur. Cette analyse est impossible ici sans lever l'anonymat de l'enquête. Elle nécessiterait la construction d'un questionnaire spécifique exploitant ces deux thèmes à la fois ou bien permettant de faire le lien entre les réponses de l'étudiant aux questions de précarité et son parcours/sa réussite ultérieur(e) à l'année de l'enquête que l'on recouperait par le biais des données APOGEE.

«Il y a des mois plus difficiles que les autres mais je m'en sors financièrement. L'argent que je gagne durant l'été me permet de subvenir à mes besoins pendant l'année. J'essaie au maximum de ne pas rester isolé, d'avoir des loisirs (dans la mesure du possible), de pratiquer une activité physique régulière (pas tjs évident) et de m'investir dans mes études pour obtenir un diplôme prochainement. Je ne me sens pas en situation de précarité, mais l'argent reste une préoccupation majeure. Je pense que les aides attribuées aux étudiants devraient prendre en compte le niveau d'étude, car plus j'avance dans les études et moins je reçois d'aide. En Licence je recevais de la part du Crous environ 200€ par mois, mais depuis le Master je ne reçois rien du tout, or j'ai plus de dépenses pour l'université cette année (déplacements pour le stage etc...).»

Une étudiante de Master 1, SHS

«Je reçois 300€ par mois de pension alimentaire de la part de mon père mais il n'y a aucune part d'argent de poche pour moi puisque cet argent correspond au paiement du loyer, mutuelle, téléphone (une partie), assurance voiture. Je touche la bourse mais à l'échelon 1 donc 160€ par mois et étant à découvert tous les mois, la bourse à peine arrivée, il me reste à peine 60€ pour manger et faire de l'essence. Je travaille donc tous les étés, si possible les 4 mois d'où le fait que je ne sois pas partie en vacances depuis des années, pour payer entre autres, les grosses factures de l'année comme la carte de bus (190€), et essayer de mettre de côté.»

Une étudiante de Master 2, DEG

«Ce n'est pas parce qu'on est logé chez ses parents qu'on a pas de frais, bien au contraire. Personnellement je ne touche pas d'argent de la part de mes parents même en cas de problème. La bourse devrait tenir compte des études que l'on fait, certaines études ont un emploi du temps tellement chargé (stages et cours) que l'on ne peut plus travailler à côté car sinon il faut choisir entre argent et réussite aux examens. C'est un contrôle constant des dépenses, une quête de revenus supplémentaires pour ne pas se retrouver à découvert, qui au cours du temps vous ronge le moral. Hormis les aides d'urgence, il n'y a pas de «crédit à taux 0» au Crous permettant de passer un mauvais cap et de rembourser dès que les temps vont mieux !»

Une étudiante de Master 1, Médecine/Pharma

Rappel des dernières parutions

Rappel des dernières parutions

Devenir des diplômés de master 2010

Septembre 2012

Devenir des diplômés de licence professionnelle 2010

Juin 2012

Devenir des inscrits en licence 2008/2009

Septembre 2012

Observatoire de la Vie Etudiante, des Formations et de l'Insertion
Professionnelle de l'Université de Rouen

1, rue Thomas Becket

76821 MONT SAINT AIGNAN Cedex

Tél. et Fax : 02 35 14 69 23 - courriel : ove-ur@univ-rouen.fr

www.univ-rouen.fr/ove

Enquête réalisée par A. Bachelet - Y. Le Long - B. Laethem

Décembre 2012